



LE DÉPARTEMENT

Le Président

Agglomération

13 FEV. 2023

N° Arrivée 230505

Service Amé Boy

Copies : L. GRANES-Blanc
DGS

Monsieur Frédéric MASQUELIER
Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération
624, Chemin Aurélien
CS 50 133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Affaire suivie par : Joseph ANTONINI
Direction du développement territorial
Service connaissance et aménagement du territoire
☎ : 04 22 79 01 70
Nos réf : D23-00356
Vos réf : FM/VA/LGR/ABE N° 2023-24 du 20/01/2023

Toulon, le 10.02.2023

Monsieur le Président,

Cher Frédéric,

Par courrier reçu le 24 janvier 2023, vous avez transmis au Département, pour avis, le projet de modification simplifiée n°2 du schéma de cohérence territoriale d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Cette modification simplifiée a pour objet d'intégrer les évolutions législatives, en affinant les critères qui définissent les notions d'agglomération, de village et de secteur déjà urbanisé.

Les précisions apportées par cette procédure contribuent à préserver les coupures d'urbanisation et le socle paysager qui fondent la qualité de votre territoire, et participent à la valorisation de l'identité varoise à laquelle nous sommes tous deux très attachés.

Je vous indique que cette procédure n'appelle pas d'autre observation de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

à amirale

R. à lui'

Jean-Louis MASSON

